

2A PRO AUTOMOBILES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 rue de la Source
44690 Maisdon sur Sèvre
944 926 765 RCS Nantes

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à 11 heures, au siège social à Maisdon sur Sèvre, Monsieur Alexandre ALLETRU, propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 2A PRO AUTOMOBILES,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement d'objet social ;
- à la modification corrélative des statuts ;
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique décide de modifier l'objet social pour supprimer les activités liées à la chambre des métiers. Le nouvel objet social est le suivant :

La société a pour objet :

Commerce, achats, ventes, négoce, financement et la location de tous véhicules en général et tous véhicules industriels à moteurs et de tous moteurs, neufs ou d'occasion.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

AA.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« *ARTICLE 2 – OBJET*

La société a pour objet :

Commerce, achats, ventes, négoce, financement et la location de tous véhicules en général et tous véhicules industriels à moteurs et de tous moteurs, neufs ou d'occasion.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

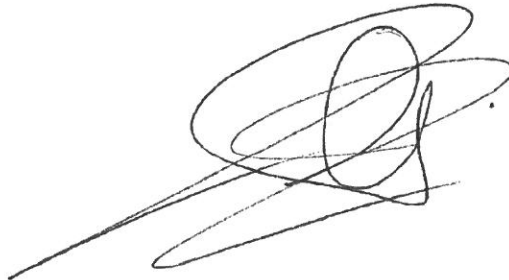
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Alexandre ALLETRU
Gérant Associé



AA.